



# COMMUNE DE NORDHEIM

-----

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers	
Élus :	15
En Exercice :	12
Présents :	11
Absents excusés :	1

### Séance du 27 août 2019 Convocation du 20 août 2019

Sous la présidence de M. Maurice HEYDMANN – Maire

**Membres  
présents :**

**Adjoints :**

UNTERSTOCK Stéphane, BURG Eric, CONRATH Gérard, BAEHREL Christophe.

**Conseillers Municipaux :**

KRATZ Denis, DORER Eric, WEBER Jean-Claude, FELS-BERNHARDT Estelle,  
BASTIAN Cédric, MATTERN Céline, REGENASS Hubert.

**Membre absent  
excusé :**

FELS-BERNHARDT Estelle donne procurartion à Stéphane UNTERSRTOCK

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juillet 2019.
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Recours Tribunal Administratif M. Michel GROUBER – choix avocat.
4. Demande d'aide sociale.
5. Approbation devis et factures.
6. Groupe de travail.
7. Divers.

#### **48/19 Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>ER</sup> Juillet 2019**

M. le Maire demande aux élus présents s'il y a des observations à formuler avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> Juillet 2019.

Cela n'étant pas le cas les élus passent aux signatures.

#### **49/19 Désignation du secrétaire de séance**

Les membres du Conseil Municipal acceptent que M. Eric BURG, adjoint, assume le secrétariat pour cette séance.

#### **50/19 Délibération portant sur le choix d'un avocat pour défendre la commune dans le cadre d'un recours en annulation d'un arrêté municipal permanent portant sur la règlementation du stationnement – Affaire Commune/GROUBER**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un recours en annulation à l'encontre d'un arrêté permanent du 31/05/2019 portant sur la règlementation du stationnement.

Il convient de choisir un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire qui nous oppose à M. Michel GROUBER, domicilié 13b, rue de la Mairie.

Monsieur le Maire propose Maître Dominique RIEGEL, avocat à Strasbourg.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ce choix pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à Michel GROUBER, et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec Maître Dominique RIEGEL et à payer les honoraires correspondants ainsi que tout document s'y référant.

(12 POUR – 0 CONTRE)

- *M. Le Maire est chargé de prendre attache avec maître Dominique RIEGEL afin de lancer la procédure de défense.*

#### **51/19 Demande d'aide sociale**

M. le Maire donne lecture d'un mail de M. et MME DESCoux, locataires du local commercial situé 2 place de la Mairie concernant leur situation financière actuellement très compliquée.

Ils demandent à la commune une suppression de leur dette primaire afin de les aider à stabiliser leur situation.

A ce jour, le montant des impayés s'élève à **2636,99 €** à savoir :

- Novembre 2018 :	371,56 €	Titre n° 250
- Décembre 2018 :	512,15 €	Titre n° 251
- Janvier et Février : 2 x 462,15 €	924,30 €	Titre n° 125 et 126
- Juin :	414,49 €	Titre n° 234
- Août :	414,49€	
- Total :	2 636,99 €	

- *Après discussion, le conseil demande à M. le Maire de contacter Mme DESCOUX afin de convenir d'un rendez-vous en présence des adjoints pour faire un point complet avant toute prise de décision.*

## **52/19 Approbation devis et facture**

- M. Christophe BAEHREL, adjoint, présente plusieurs devis pour procéder à l'installation d'un nouvel éclairage « led » au niveau du centre socio-culturel, et ce, dans un but d'économie d'énergie :
  - Electricité REMOND pour un montant de 18 426 euros HT + 7 716.00 euros HT en option.
  - Ets Jean-Louis SCHMITT pour un montant de 15 948 euros HT + 4 707 euros HT en option.

*Après discussion l'ensemble du conseil décide à 11 Voix contre 1 de valider l'offre de l'entreprise SCHMITT suite à la visite de la personne chargée du diagnostic, leur proposition s'avère plus complète et en adéquation avec les souhaits de la commune.*

- M. le Maire présente un devis pour la mise en place d'éléments acoustiques au niveau du club House où toute réunion ou assemblée s'avère pénible en raison d'un volume sonore excessif.
  - L'entreprise Alsacoustique a été retenue pour un montant de 4 446.60 euros TTC.

*L'ensemble du conseil décide de valider ce devis.*

- M. le Maire présente 2 devis pour la réhabilitation du logement occupé par M.JAEGER, 7 rue de la Mairie :
  - KELHETTER pour un montant de 33 339.38 euros TTC.
  - LMW pour un montant de 23 587.20 euros TTC.

*Le conseil municipal se rend compte que cette réhabilitation du logement s'avère à la fois complexe et délicate.*

*L'état actuel ne permet plus d'y résider. Toutefois, le montant pressenti des travaux est exorbitant au regard de la valeur du logement.*

*Le locataire actuel est hébergé dans un autre local communal mais souhaite le réintégrer le plus rapidement possible.*

*Les élus seront invités très prochainement à une visite du local pour analyse et prise de décision.*

- M. BURG Eric présente 2 devis pour l'acquisition d'une cuve à eau de 60m<sup>3</sup> afin de collecter l'eau de la source, rue de la Mairie :
  - BEISER ENVIRONNEMENT pour un montant de 17 963.40 euros TTC.
  - LA MAISON DE L'ELEVEUR pour un montant de 16 169.58 euros TTC.

*Après discussion l'ensemble du conseil décide de demander un autre devis pour une cuve de 100 000 litres. Ce point sera revu lors du prochain conseil.*

## **53/19 Groupe de travail**

Néant.

## **54/19 Divers**

- M. le Maire fait un point sur les différents dossiers d'urbanisme approuvés et refusés ces dernières semaines.
- M. le Maire donne lecture d'un mail envoyé par M. Jordan LAVAL, employé qui signale que son absence risque d'être plus longue que prévue.
- M. le Maire donne lecture d'un courrier émanant Du Père BOSCO, Curé de la Communauté des Paroisse dans lequel il annonce son départ prochain et souhaite remercier la commune pour sa collaboration durant toutes ces années.
- M. Stéphane UNTERSTOCK informe les élus des différents cas de vandalisme survenus au Biotope ces dernières semaines (arbres cassés, bouteilles à l'abandon, baignade dans le biotope...). Des mesures seront prises prochainement par la commune. Un arrêté sera mis en place afin de faire cesser ces comportements inadmissibles. En cas de récidive la gendarmerie interviendra et les perturbateurs écoperont d'une amende.
- M. Gérard CONRATH revient sur un dossier qui génère une tension croissante, à savoir, les nuisances liées aux aboiements des chiens, surtout, impasse de l'Ecole, plus haut rue de la Chapelle et plus près, rue de la Mairie, partie supérieure. Les riverains sont excédés et épuisés de subir les aboiements incessants des chiens que leurs maîtres ne contrôlent pas et ce, de jour comme de nuit. Les élus demandent une réaction immédiate pour faire cesser ces nuisances graves. Un signalement a été fait à la gendarmerie de Wasselonne
- M. Eric BURG informe les membres présents que le sentier situé près de M. BAEHREL Daniel sera refait prochainement par les membres du bureau de l'Association Foncière et des bénévoles.
- M. le Maire revient sur le dossier de la vente FROMAGER-GANGLOFF avec la commune. Il signale qu'il ne dispose pas d'informations nouvelles à ce jour.
- M. Hubert REGENASS revient sur l'avancée de la fibre optique au niveau de la commune. Une réunion publique aura lieu prochainement avec la société ROSACE.

La séance est levée à 22h20.

Pour extrait conforme  
A Nordheim, le 29 août 2019

Le Maire  
**Original Signé**